

COMMISSION NATIONALE DES JEUNES

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS U14 (BE) et U16 (MI)

SAISON 2023 - 24

SOMMAIRE

✚ Avant-propos	Page 3
✚ Le système compétitif des U14 (BE) – U16 (MI)	Page 4
✚ Généralités – Participation aux compétitions nationales	Page 7
✚ Echancier des compétitions U16 (MI) à finalité nationale	Page 12
✚ Championnats de Cross-country	Page 13
✚ La Coupe de France des Ligues U16 (MI) de Cross-Country	Page 14
✚ Le Challenge national Equip’Athlé Jean-Paul Bourdon U16 (MI) – U14 (BE)	Page 16
✚ Finales Régionales et Nationales du Challenge Équip’Athlé Jean-Paul Bou	Page 25
✚ Les Pointes d’Or-Colette Besson U16 (MI) et U14 (BE)	Page 33
✚ Le Challenge national d’Epreuves Combinées U16 (MI)	Page 39
✚ Le Challenge national de Relais 8x2x2x8 U16 (MI)	Page 42
✚ La Coupe de France des Ligues U16 (MI) d’Athlétisme estival	Page 44
✚ Le Trophée national des Ligues U16 (MI)	Page 48

AVANT-PROPOS

- ✓ Ce livret fait partie de la Trilogie des Livrets de la CNJ
 - Livret de l'ÉDUCATION ATHLÉTIQUE
 - Livret des Règles Techniques Spécifiques U14 - U16
 - Livret des Règlements de Compétitions U14 - U16 de la saison en cours

Ces livrets permettront à chacun de replacer dans son contexte ce que doit être la pratique de l'athlétisme chez les moins de 16 ans, en cohérence avec le Pass Athlé, et de repositionner les valeurs éducatives et formatrices au cœur de nos actions et de ce fait, lors des compétitions que nous sommes amenés à organiser.

- ✓ Plusieurs livrets pour simplifier, rassembler sans alourdir, la lecture des informations concernant la pratique de l'ATHLE par les jeunes de moins de 16 ans.
- ✓ Ce livret des Règlements de Compétitions U14 -U16 présente les bases du système compétitif et son organisation pour la Saison 2023-24
- ✓ Ce livret informe sur les compétitions U14 à finalité régionale et les compétitions U16 à finalité régionale et nationale.
 - **Nota : les points importants et nouveautés sont surlignés en GRIS.**
 - Des informations complémentaires concernant l'organisation des compétitions (horaires, dates, lieux, minimas, modalités d'engagements, etc.) seront communiquées ultérieurement par circulaire et figureront sur le site www.athle.fr.
 - Des correctifs peuvent éventuellement être apportés aux présents règlements, en cours de saison. Ils seront mis à jour datés et publiés sur le site internet : www.athle.fr ce sera le document de référence.
- ✓ Toutes questions, ou échanges doivent être adressés à l'adresse : cnj@athle.fr émise à l'attention de l'ensemble des membres du Bureau Permanent de la CNJ.

Bénédicte ROZE
Présidente CNJ

LE SYSTÈME COMPÉTITIF des U14 (BE) – U16 (MI)

La compétition a une place très importante dans la formation du jeune athlète.

Dans notre sport, l'entrée dans l'athlétisme de compétition culturel s'opère réellement en U14. Les 4 années de U14 (Benjamins) et U16 (Minimes) sont une période où l'apprentissage des règles de l'athlétisme d'adulte se fait progressivement et de manière pédagogique.

Même si certains jeunes ont un désintérêt pour la compétition, les formats de rencontres proposés dans la saison des U12 et le travail fait en amont avec les catégories plus jeunes (U10) permet d'en maintenir l'intérêt par le biais du collectif associé à la notion de progrès. C'est en poussin que la transition vers l'athlétisme traditionnel s'opère progressivement avec le passage du Kid Athlé vers le Pouss'Athlon et les Tri'Athlon. Les Poussins (U12) qui passent Benjamin (U14) sont alors armés pour se confronter collectivement et individuellement avec les autres et avec eux-mêmes.

Si les compétitions permettent à l'individu de se construire, elles sont aussi un indicateur de progrès. Même si les résultats sont le fruit du travail fait à l'entraînement, il peut être perturbé dans ces catégories d'âge (12-15 ans) par le pic de croissance qui amène une instabilité corporelle et hormonale très fluctuante dans le temps en fonction des individus. Les jeunes qui ont déjà commencé à basculer physiquement dans le monde des adultes ou qui s'entraînent beaucoup plus que les autres se retrouveront forcément aux premières places.

L'agencement de ce qui est fait en club à l'entraînement est également fondamental. Les compétitions conditionnent bien souvent ce qui est fait en club. La FFA propose un calendrier structurant qui doit guider et inspirer les structures formatrices et organisatrices.

Les objectifs du calendrier U16

- Programmer des cycles d'entraînement de 3 à 4 semaines
- S'initier aux différentes épreuves de l'athlétisme
- Faire perdurer de manière induite la notion de programmation annuelle simple
- Commencer à s'entraîner avec une logique de préparation (période de développement septembre à janvier) puis de s'engager avec les compétitions collectives (période de pré-compétition février à mai) pour s'exprimer sur ses points forts en période estivale de compétition (avril à fin juillet)
- Accepter l'idée de compétitions d'entraînement et de compétitions de qualification
- Apprendre par la compétition à se surpasser et à gagner
- Connaître les échéances pour diversifier sa pratique à l'entraînement en sortant du registre officiel des épreuves ou de la réglementation pour favoriser les progrès de chacun et mieux préparer les compétitions officielles

Mois	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre			
Jour	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	50	51	52
PERIODE DE REPOS RELATIF ou Redathlétisation	PERIODE DE DEVELOPPEMENT															
Reprise	Vitesse Longueur Javelot				Triple Saut Marteau Marche				Haies Parche Disque (ou Poids Rotation)				Hauteur Haies 1/2 Fond		R-R	
Retrêée	CROSS															
CROSS	- SN Cross															
EC	EC															
Marche	Chail. Nat															
Spécialités	Coupe de FR															
Mois	Janvier			Février			Mars			Avril						
Jour	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
PERIODE DE REPOS RELATIF ou Redathlétisation	PERIODE DE DEVELOPPEMENT															
Reprise	TRI CSL Eq'Athlé Hivernal (classement virtuel)						TRI CSL Eq'Athlé Printanier						C			
Retrêée	TRIATHLON 4 x 60m															
	TRI CSL indoor pour l'équipe															
	TRI CSL outdoor pour l'équipe															
	Compétitions par Equipe qualifiantes - Meetings locaux															
	Dep. EC Rég CROSS CDF Ligues EC															
Mois	Avril			Mai			Juin			Juillet						
Jour	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
PERIODE DE REPOS RELATIF ou Redathlétisation	PERIODE PRE-COMPETITION															
Reprise	TRI CSL Eq'Athlé Estivales						FINALE NATIONALE Eq'Athlé						PERIODE COMPETITION			
Retrêée	COMPETITIONS INDIVIDUELLES															
	FINALES COLL & INDIV STAGE ATHLE 2023															
	Dép. C Rég C Inter rég C Nat C Coupe Ligues C															
	EC															
	TRI Libre + Epreuves Disciplinaires															
	Evolution des performances en compétition Championnats de niveau - Meetings locaux															
	Coupes de France															

Le calendrier doit être élaboré par les CDJ et les CRJ. Les compétitions sont réalisées via le Défi'Athlé et/ou les compétitions officielles (meetings flash, inter-comités/ligues, championnats...). Elles sont organisées par les structures déconcentrées de la FFA (comités, ligues). Une coordination avec les CD/R des Organisations et CD/R Running est recommandée pour une cohérence globale des calendriers jeunes, cadet à sénior, running.

Sur les compétitions proposant des triathlons, ou autres, l'organisateur veillera à proposer des horaires de compétition adaptés permettant d'enchaîner certaines épreuves dans un but de formation à long terme. Par exemple, laisser suffisamment de temps de récupération entre la course de 200m haies et le 2000m pour les athlètes qui s'orienteraient en cadet vers le steeple.

Les objectifs poursuivis par les finalités nationales U16 sont l'illustration de la place de la compétition dans la formation du jeune.

Les Équipes Athlé : une compétition multidisciplinaire collective par équipes de clubs

Son enjeu : être un levier incitatif à une formation polyvalente dans les clubs et une porte d'entrée pour les athlètes « loisir » dans le champ de la compétition par le biais de l'équipe de club.

Son format « d'interclub mixte » permet d'initier les jeunes à cette future fête de l'athlétisme qu'ils connaîtront à partir de cadets. Il est préparatoire à la fois à la coupe de France et aux Pointes d'or.

Son objet est de sortir du système pyramidal classique, afin de participer à la fidélisation du plus grand nombre et à la valorisation de la pratique compétitive.

Programmées sur l'ensemble de l'année, les classements nationaux des tours automnaux, hivernaux et printaniers permettront de mettre en valeur les clubs durant les différentes phases de la saison. Ils

renforcent au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.

Elle est arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.

La finale nationale sert à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national aux Minimes(U16).

Sur les finales nationales, la constitution initiale des groupes (courses et concours) se fera dans une logique de confrontations de niveau. Il faudra permettre une adaptation pour éviter à un athlète de faire 2 épreuves en même temps lorsque c'est possible. Dans le nouveau format la séparation N1/N2 va dans cette même logique : on se bat contre les athlètes de la même division.

Les Pointes d'or : une compétition individuelle multidisciplinaire

Son enjeu : l'hyperspécialisation précoce est néfaste à l'avènement du sportif de Haut-Niveau. La prédiction de la performance étant assez aléatoire au moment de la puberté, la FFA fait le choix de privilégier une formation multi-épreuves afin de préserver le potentiel des jeunes athlètes dont elle a la responsabilité.

Son format : cette compétition annuelle se déroule sous forme de Triathlons en salle ou en extérieur. Elle est arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.

Son objet relève de la logique de formation à long terme de l'individu : privilégier la pratique de triathlons variés classique en U14 puis celle de triathlons orientés en U16 est valorisée ; sans pour autant fermer la porte à la pratique d'épreuves disciplinaires.

A cet âge, le collectif a une place prépondérante dans la fidélisation des pratiquants. Les épreuves collectives de Relais et d'Épreuves Combinées participent à cette dynamique

La Finale Nationale est programmée en fin de saison estivale, la CNJ veillera à mettre l'athlète dans les meilleures conditions pour performer. La répartition initiale sur les 3 épreuves du triathlon doit permettre la meilleure confrontation de niveau possible. Il convient cependant d'éviter les chevauchements d'épreuves afin de faciliter l'enchaînement des épreuves. Une réelle plus-value pour les athlètes (mis à part quelques exceptions) au regard de l'organisation traditionnelle des tours qualificatifs en département ou région.

La Coupe de France : une compétition collective disciplinaire

Son enjeu : créer une dynamique territoriale inter-comités et interligues offrant un niveau de confrontation propice à l'émergence de la performance.

Elle est arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.

Son format : elle se constitue d'un volet Cross l'hiver et d'un volet Piste l'été. Chaque Ligue rassemble ses meilleurs Minimes pour une confrontation nationale sur l'ensemble du registre des épreuves. Chaque ligue sélectionne au maximum deux athlètes par épreuves pour constituer une équipe garçons et une équipe filles.

Son objet est de cultiver l'esprit « Equipe de » pour renforcer l'identification aux couleurs du maillot. Celui de la section locale et du club dans un premier temps (Equip'Athlé) pour porter celui du Comité ou de la Ligue (Coupe de France) avant de représenter éventuellement son pays en cadet ou dans le futur.

La Coupe de France doit se voir comme une expérience qui se veut assez proche du format des compétitions internationales proposées en U18. Ainsi, lors de la compétition, la constitution initiale des groupes (courses et concours) doit permettre la meilleure confrontation possible. Les changements demandés doivent relever de la logique suivante : mettre les athlètes dans les meilleures conditions pour performer dans l'intérêt de l'Equipe. Le classement à la place est particulièrement intéressant pour apprendre à chacun à se sublimer. C'est le format des Coupes d'Europe et Match internationaux. On apprend à gagner !



GÉNÉRALITÉS

Participation aux Compétitions Nationales 2023-24

La procédure de qualification aux Finales Nationales :

Pour les différentes finales nationales (Équip'Athlé, Pointes d'Or, Relais 8-2-2-8 et Challenge Epreuves Combinées), la procédure de qualification se fera en 3 temps :

- Il sera édité dans un premier temps, une liste d'athlètes ou d'équipes **QUALIFIABLES** (il s'agit d'une liste d'équipes ou d'individuels susceptibles d'être qualifiés et invités à confirmer leur intention de participer s'ils sont retenus).
- Dans un second temps, après les confirmations de participation, et d'éventuelles modifications de cette liste, il y aura la parution de **la liste définitive des QUALIFIÉS** qui sera mise en ligne sur le site FFA à la date prévue sur l'échéancier.
- Le troisième temps fait suite à la parution de **la liste définitive des QUALIFIÉS**, tous les clubs doivent inscrire leurs athlètes (conformément à la circulaire prévue à cet effet et dans le respect des dates limites fixées), et éventuellement leurs épreuves selon les informations données à la confirmation.

Pour les Ultra-Marins, se référer à la circulaire spécifique de qualification aux Finales Nationales qui permet d'anticiper les déplacements.

1. **DOSSARDS**

- 1.1 Lors des compétitions, chaque athlète ou équipe de relais est tenu de retirer un dossard
- 1.2 Il est à retirer au plus tard 1 heure avant l'épreuve.
- 1.3 Il sera fixé obligatoirement par 4 épingles.
- 1.4 Il sera fixé :
 - Dans le dos pour les courses jusqu'à 400 m inclus, pour les concurrents du poids, du disque et du marteau et dans toutes les épreuves se terminant en couloirs
 - Sur la poitrine pour les courses au-delà de 400 m et au lancer du javelot
 - Sur la poitrine ou sur le dos pour les épreuves de saut
- 1.5 Tout athlète doit être en mesure de justifier son identité au stand de remise des dossards, la présentation d'un document avec photo justifiant de l'identité est obligatoire lors du retrait des dossards.

2. TENUE

- 2.1 Le port de la tenue aux couleurs du club, avec les éventuelles publicités aux dimensions réglementaires, est obligatoire.
- 2.2 Pour les courses de relais, les 4 maillots devront être aux couleurs du club et identiques

3. HORAIRES

- 3.1 L'horaire affiché en début de compétition sera **le seul horaire officiel**. Les horaires communiqués en amont de la compétition, le sont toujours uniquement à titre indicatif.
- 3.2 La date et l'heure de sortie des informations seront indiquées sur l'horaire affiché.
- 3.3 Cet horaire sera respecté sauf contraintes de force majeure. Il est donc prudent d'être présent sur site dès le début de la compétition.
- 3.3 Un appel sera réalisé pour chaque épreuve à la chambre d'appel. Il s'agit d'un passage obligatoire.
- 3.4 Si un athlète participe à plusieurs épreuves, il doit confirmer sa présence (ou se faire représenter s'il a une épreuve en cours) à la chambre d'appel pour chacune d'elles.
- 3.5 L'attribution des couloirs et les ordres de passage seront réalisés avant le passage à la chambre d'appel, sous la responsabilité du Délégué Technique de la **CNJ**.

4. SYSTÈMES DE QUALIFICATIONS

- 4.1 Il y a lieu de se reporter aux règlements spécifiques de chaque compétition, y compris pour les périodes de référence.
- 4.2 La compétition devra s'être déroulée dans des conditions d'organisation régulières : jury, chrono électrique et vent régulier enregistrés dans le SI-FFA
- 4.3 Les performances doivent avoir été réalisées avec chronométrage électrique pour les épreuves inférieures ou égales à 800m, et réalisées avec un chronométrage électrique ou manuel pour les distances supérieures à 800m.
- 4.4 Les rapports du Juge-Arbitre (JA) feront foi afin de vérifier le respect des conditions, toute réclamation devant être déposée dans les 30 mn qui suivent l'affichage officiel des résultats de l'épreuve.
- 4.5 Lorsque les conditions matérielles de réalisation ne rentrent pas dans les conditions décrites au point 4, il s'agira de déposer une demande de qualification exceptionnelle auprès de la CNJ : compétition.cnj@athle.fr

5. PERFORMANCES RÉALISÉES À L'ÉTRANGER

- 5.1 Il est de la responsabilité des clubs d'alerter la CNJ (compétition.cnj@athle.fr), sur une performance réalisée lors d'une compétition à l'étranger, et en particulier, avant la date limite de réalisation des performances qualificatives.
 - L'athlète doit participer dans sa catégorie d'âge au 1^{er} septembre et non dans les normes locales, EA ou WA
- 5.2 La CNJ pourra alors, avec le service référent de la FFA, faire le nécessaire pour que la performance soit prise en compte dans les bilans, si celle-ci a été réalisée dans les règles et dans des conditions adéquates catégorie d'âge au 1^{er} septembre
- 5.3 Une fois les listes des qualifiés et qualifiables publiées, il ne sera plus tenu compte des

performances qui arriveraient par la suite.

6. **QUALIFICATION DES ATHLÈTES** : ARTICLE 3.2.1.3 DES REGLEMENTS GENERAUX

La participation aux compétitions des licenciés Athlé Compétition est conditionnée par le fait que la licence doit être créée ou renouvelée et validée par le licencié au plus tard la veille du début de la compétition à laquelle il participe. En conséquence, pour la prise en compte d'une performance qualificative à un championnat, un athlète doit être licencié la veille de la compétition au cours de laquelle il a réalisé cette performance. De plus les athlètes doivent avoir validé l'assurance et la charte de déontologie pour voir leur performance prise en compte.

7. **ÉPREUVES MIXTES**

- 7.1 Les horaires de compétition devront être préalablement établis en distinguant les épreuves des Hommes et des Femmes.
- 7.2 Pour toutes les compétitions se déroulant entièrement dans un stade, les épreuves mixtes entre participants hommes et femmes ne seront pas autorisées, sauf exceptions décrites ci-dessous :
 - Lorsque l'épreuve prévoit des relais mixtes ;
 - Si le Juge-arbitre et le Directeur de la compétition décident d'autoriser des courses mixtes, en appréciation du constat d'un « **faible nombre** » de participants d'un sexe dans l'épreuve considérée (conformité avec la règle WA). Décision modificative du Bureau fédéral du 27 novembre 2020 ;
 - Concernant les concours, pour des raisons organisationnelles, le JA peut autoriser un concours mixte.
- 7.3 Une épreuve qui se déroulera dans cette condition de mixité de participants, hommes et femmes, devra être déclarée dans LOGICA.
- 7.4 Cette facilité qui est donnée d'organiser une épreuve mixte, entre participants hommes et femmes, et dans le respect du cadre défini ici, doit également satisfaire au respect du point 5 du chapitre XII du Règlement Sportif FFA (« Participation à des épreuves de catégories d'âge différentes »).
- 7.5 Le Juge-Arbitre compétent est habilité à décider que la performance réalisée lors des courses, avec une aide illicite, ne soit pas prise en considération, à travers notamment des attitudes compétitives de mauvaise foi.
- 7.6 En cas de non-respect des dispositions de la règle F147-RTF 9, les résultats des épreuves concernées ne pourront figurer sur les résultats à charger dans SI- FFA. La CNJ sera informée dans les 48h des difficultés éventuelles rencontrées.
 - **Note 1** : dans le cas de compétitions mixtes dans les concours, des feuilles de résultats séparées devront être utilisées et les résultats devront être déclarés séparément pour chaque sexe.
 - **Note 2** : en matière de records, la FFA applique les modalités de validation de World Athletics, et rappelle celles-ci dans la règle F.260 du chapitre 10 de son Règlement Sportif - Les Règles Techniques des Compétitions. Dans ce même Règlement sportif FFA, et à la suite de la règle F.260, s'ajoutent les compléments spécifiques FFA, en matière de Réglementation des Records FFA, qui concernent également les records régionaux et départementaux qui suivent les mêmes modalités d'homologation que les records nationaux et internationaux. Il convient donc aussi

de rappeler la règle F.260 .18d (donc concernant une performance pour un record uniquement) : "Excepté pour les épreuves de concours prévus à la règle F.147, aucune performance accomplie par l'(les) athlète(s) dans une compétition mixte ne sera prise en considération".

8. CERTIFICATS MÉDICAUX POUR LES BLESSURES

- 8.1 Le délai de transmission du certificat médical à la CNJ (competition.cnj@athle.fr) est d'une semaine. (J+7)
- 8.2 Il devra être daté antérieurement à la date de la compétition concernée, ou au plus tard, le jour de celle-ci.
- 8.3 Si la consultation médicale a lieu après les Championnats, il faudra indiquer la date de la blessure afin que celle-ci puisse être prise en compte.

9. INFORMATION AUX CLUBS

- Toutes modifications au règlement, ainsi que les dates, lieux, horaires, minima et tous renseignements d'ordre général peuvent être obtenus sur le site Internet : www.athle.fr.
- Des informations complémentaires peuvent être diffusées par circulaires, consultables sur le site de la FFA.

10. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

- 10.1 Lors des remises de médailles suite à une finale d'une compétition nationale par équipes (Relais – Coupe de France – Challenges, etc.) les athlètes ayant participé sont invités à monter sur le podium et à y recevoir une médaille.
- 10.2 La participation à la cérémonie protocolaire est obligatoire :
Aucune médaille ne sera remise à un dirigeant à l'attention d'un athlète ;
 - Aucune médaille ne sera transmise par voie postale.

11. PÉNALITÉS

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ Nationale au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

12. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

Modalités particulières pour les Ultra-marins, voir Circulaire.

COMPÉTITIONS, DATES et LIEUX	PROCÉDURES	DATES LIMITES
COUPE de France des Ligues de CROSS COUNTRY (MI/U16)	Date limite de dépôts des compositions d'équipes	4 mars 2024 à 14h00
	Compétition	10 mars 2024 (Le Garric, OCC)
FINALE NATIONALE ÉQUIP'ATHLÉ – Jean-Paul BOURDON MINIMES (MI/U16)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	12 mai 2024
	Diffusion de la liste initiale des qualifiables	14 mai 2024
	Date limite des confirmations de participation des équipes	17 mai à 14h00
	Date limite des confirmations d'épreuves athlètes et Jeunes Juges	22 mai 2024 14h00
	Compétition	25 et 26 mai 2024 ...)
Inscription à la Certification des Jeunes Juges Fédéraux Hors équipes qualifiées	Date limite d'engagement du Jeune Juge pour la certification par le référent Jeunes Juges de Ligue à cnj@athle.fr	22 mai 2023 14h00
	Compétition	25 et 26 mai 2024 ...)
POINTES D'OR COLETTE BESSON (MI/U16)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	23 juin 2024
	Diffusion de la liste initiale des athlètes qualifiables	24 juin 2024
	Date limite des confirmations de participation des athlètes	28 juin 2024 à 14h00
	Date limite des confirmations d'épreuves athlètes	3 juillet 2024 14h00
	Compétition	6 et 7 juillet 2024)
CHALLENGE NATIONAL D'ÉPREUVES COMBINÉES (MI/U16)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	23 juin 2024
	Diffusion de la liste initiale des qualifiables	24 juin 2024
	Date limite des confirmations de participation	28 juin 2024 à 14h00
	Date limite de confirmation des athlètes	3 juillet 2024 14h00
	Compétition	6 et 7 juillet 2024)
CHALLENGE NATIONAL de RELAIS 800–200–200–800 (MI/U16)	Date limite de réalisation des performances qualificatives	23 juin 2024
	Diffusion de la liste initiale des qualifiables	24 juin 2024
	Date limite des confirmations de participation	28 juin 2024 à 14h00
	Date limite des confirmations de composition d'équipe de relais	3 juillet 2024 14h00
	Compétition	6 et 7 juillet 2024)
Inscription à la Certification des Jeunes Juges Fédéraux	Date limite d'engagement du Jeune Juge pour la certification par le référent Jeunes Juges de Ligue à cnj@athle.fr	3 juillet 2024 à 14h00
	Compétition	6 et 7 juillet 2024 ...)
COUPE de FRANCE des Ligues d'Athlétisme Estival Minimes (MI/U16)	Diffusion de la liste des Ligues participantes	2 juillet 2024
	Date limite de dépôts des compositions d'équipes avec épreuves	11 juillet 2024 à 14h00
	Compétition	14 juillet 2024 ...)

Distances réglementaires : pour toutes les catégories, il convient d'adapter les distances proposées en fonction de la topographie du site (niveau de difficulté du parcours).

EPREUVES ET DISTANCES CROSS PAR CATEGORIE ET PAR CHAMPIONNATS				
	Organisations Locales et Départementales	Organisations Régionales	Organisations Interrégionales	Organisations Nationales
U14 (Benjamines)	2,5 à 3 km	2,5 à 3 km		
U14 (Benjamins)				
U16 (Minimes Féminines)	3 à 3,5 km	3 à 3,5 km	4 km	
U16 (Minimes Masculins)	3,5 à 4 km	3,5 à 4 km	4,5 km	

1. **Nature de la Compétition**

- 1.1 Une Coupe de France des Ligues U16 (MI) de cross-country est organisée chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2 Elle se déroule dans le cadre des Championnats de France de cross- country.
- 1.3 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de cette épreuve.

2. **Composition des Équipes**

- 2.1 La Coupe de France des Ligues de cross-country est une épreuve par équipes de 16 coureurs (8 garçons et 8 filles).
- 2.2 Une équipe ne peut être inférieure à 4 éléments et supérieure à 8.
- 2.3 Seuls les athlètes des catégories U16 (MI) peuvent y participer.
- 2.4 Chaque Ligue pourra présenter au plus, deux équipes constituées de filles et deux équipes constituées de garçons.
- 2.5 La Ligue organisatrice des Championnats de France (**Occitanie en 2024**) pourra présenter en plus de son équipe de Ligue, une équipe de filles et une équipe de garçons, pour chacun de ses Comités départementaux.

3. **Programme des épreuves**

3.1 Le programme comprendra :

- 1. **U16 (MI) Masculins** : une course sur une distance fixée selon les directives de la DTN
- 2. **U16 (MI) Féminines** : une course sur une distance fixée selon les directives de la DTN

3.2 Pour le **DIMANCHE 10 MARS 2024 À Cap Découverte/ Le Garric (OCC)**

10h00 Course U16 (MI) Féminines

10h55 Course U16 (MI) Masculins

4. **Classement des équipes**

- 4.1 Il ne sera pas attribué de titres individuels.
- 4.2 Un classement par équipes sera établi dans chacune des deux courses par addition des places des 6 premiers classés de chaque équipe constituée.

En cas d'égalité de points dans chaque catégorie, les Ligues seront départagées à la place du 1^{er} garçon ou de la 1^{ère} fille de leurs équipes, puis des seconds (si l'égalité persiste).

4.3 Le classement final de la Coupe de France des Ligues Minimes de cross-country

sera établi en additionnant les points obtenus par les 6 concurrents de l'équipe 1 masculine et par les 6 concurrents de l'équipe 1 féminine de chaque Ligue

En cas d'égalité de points, les Ligues seront départagées au total des places du 1^{er} garçon et de la 1^{ère} fille de leurs équipes, puis des seconds (si l'égalité persiste).

4.4 La Coupe de France des Ligues U16 (MI) de cross-country sera attribuée à la Ligue ayant obtenu le total de points le plus faible.

4.5 Une médaille sera attribuée à chacune des 8 concurrentes des 3 premières équipes filles et à chacun des 8 concurrents des 3 premières équipes garçons.

4.6 Un Trophée sera remis aux 3 premières équipes du classement Mixte ainsi que des médailles à chacun des 16 concurrents (garçons et filles) de l'équipe de Ligue.

5. Règlements Techniques

5.1 Les concurrents d'une même équipe porteront un maillot identique.

5.2 Les équipes départementales en feront de même.

6. Qualifications – Engagements

6.1 Qualifications

- Seuls les athlètes en possession d'une licence FFA sont autorisés à participer.

- Les modalités de sélection des équipes sont laissées à l'initiative des Ligues et des Comités départementaux.

6.2 Engagements

Les engagements des équipes devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle.

7 Dispositions diverses

a. Le contrôle antidopage, s'il doit avoir lieu, sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA

b. La participation des athlètes étrangers, licenciés dans un club de la Ligue, est libre et leur nombre n'est pas limité.

1. Nature de la Compétition

1.1. Le challenge National Equip'Athlé Jean-Paul BOURDON est organisé chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.

1.2. La FFA délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.

1.3. La compétition comprend trois phases en amont des finales (automnal, hivernal et printanier)

2. Participation

2.1. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer au Challenge National Équip'Athlé.

2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).

3. Challenges décernés

Un classement national virtuel sera effectué permettant d'honorer les meilleurs clubs à chaque phase du challenge Équip'Athlé.

3.1. Tours automnal et printanier

Seront décernés, pour chacune des phases automnale et printanière :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2. Tour hivernal

Un classement national virtuel sera également effectué sur la période hivernale.

Seront décernés sur cette phase hivernale :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2.1. Modalités d'organisation

Compte-tenu des disparités entre les régions, ce tour pourra se tenir en salle ou en extérieur.

4. Programmes

Le programme des tours automnal, hivernal et printanier figure en tableau en annexe.

Un fichier d'engagement et de composition d'équipe sous format Excel utile aux dirigeants et mis en conformité pour Logica est téléchargeable sur le site FFA.

5. Règlements de la compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

5.1. Composition des équipes

- Si un club engage plusieurs équipes, celles-ci seront forcément dans la même division (N1 ou N2)
- Un club s'engageant dans un niveau de compétition (N1) ne peut basculer dans l'autre niveau (N2) en cours de compétition.
- Les clubs évoluant en Championnats de France des clubs, Elite ou N1 sont tenus de s'engager dans la division N1 de l'Equip'Athlé dès les premiers tours de compétition.
- Pour les autres, le choix reste libre de s'engager en N1 ou en N2 dès les premiers tours de compétition.
- Une équipe, « athlètes et/ou jeune juge », ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

5.1.1. U16 (MI)

Pour être classée, une équipe se compose : de 4 athlètes au minimum, de 2 filles et 2 garçons et participe obligatoirement au relais mixte.

Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories U14 (BE) ou U16 (MI).

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
 - Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
 - La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
 - La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
 - Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.

5.1.2. U14 (BE)

Pour être classée, une équipe se compose : de 4 athlètes au minimum, de 2 filles et 2 garçons et participe obligatoirement au relais mixte.

Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories U14 (BE) ou U16 (MI).

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- La composition du relais mixte doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

→ Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe.

- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.

5.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon :

	Triathlons U14 (BE)		Triathlon U16 (MI)	
PLEIN AIR	<u>GÉNÉRAL</u>	1 course + 1 saut + 1 lancer	<u>GÉNÉRAL</u>	1 course + 1 saut + 1 lancer
			<u>ORIENTÉ</u> Sauts Lancers Courses Famille A demi-fond, marche Famille B, Sprint Famille C, Haies	a/ 2 concours de Sauts + 1 course b/ 2 concours de Lancers + 1 course c/ 2 courses (de familles différentes*) + 1 concours
SALLE	<u>GÉNÉRAL</u>	1 course + 1 saut + 1 lancer	<u>GÉNÉRAL</u>	1 course + 1 saut + 1 lancer
	<u>ORIENTÉ</u>	2 courses* (* sprint et haies) +1 concours	<u>ORIENTÉ</u> Sauts Courses famille A marche Famille B, Sprint Famille C Haies	a/ 2 concours de Sauts + 1 course b/ 2 courses (de familles différentes*) + 1 concours

- Il est du ressort des CRJ et CDJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - en U16 (MI) : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
 - en U14 (BE): soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves

6.1. Concours et Courses

- Lancer et Sauts horizontaux : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.
- Un seul tour par épreuve de courses.

6.2. Relais mixte

- La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes

6.3. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraîne une cotation de 1 point.
- Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5).
- Cotation des relais à la table
 - **Pour les U14 (BE)**, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.
Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - Pour les Minimes/U16, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours automnal, hivernal et printanier

6.4.1. Tours automnal et printanier

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (U16 - MI) ou des 12 épreuves (U14 – BE) plus le relais.
- Pour le classement N2 :
 - Première étape : **pour chaque épreuve**, on retient la meilleure cotation (garçons et filles confondus)

- Seconde étape : on classe les épreuves dans chaque groupe d'épreuves de la meilleure à la moins bonne cotation
- Troisième étape : on retire la moins bonne cotation du groupe d'épreuves :
 - « sauts », « lancers », « sprint/haies » et « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - « sauts », « lancers » et « courses » pour les benjamins.
- En minimes, pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée.
- L'absence de cotation dans un groupe d'épreuves n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex-aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6.4.2. Tour hivernal :

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 8 épreuves.
- Pour le classement N2 :
 - Première étape : **pour chaque épreuve**, on retient la meilleure cotation (garçons et filles confondus)
 - Seconde étape : on classe les épreuves dans chacun des 2 groupes d'épreuves de la meilleure à la moins bonne cotation
 - Troisième étape : on retire la moins bonne cotation du groupe d'épreuves :
 - 2 groupes d'épreuves : « sauts » et « courses et lancers » (50m/50mhaies/marche/poids).
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

7. Jeunes juges

7.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

7.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge sera crédité de :

- 5 pts pour un jeune juge non certifié ;
- 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
- 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
- 40 pts pour un jeune juge certifié national ;

A la condition que la certification ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.

7.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement pour marquer des points pour son équipe.

7.4. Le Jeune Juge pourra être athlète (hors compétition), à la condition obligatoire d'avoir un temps effectif suffisant (au moins 2 ateliers complets) mais ne pourra pas marquer de points comme athlète.

7.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Équip'Athlé.

- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.

7.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

8. Qualifications aux finales A et B

Les modalités d'organisation et de qualification des finales A et B sont précisées dans le document dédié.

9. Organisation et Calendrier

9.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- La participation au tour automnal est obligatoire pour une équipe qui souhaite se qualifier à la phase finale, dans le niveau choisi, N1 ou N2.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge Équip'Athlé.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il n'y a qu'un seul classement pour l'ensemble des deux journées.
- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs en fonction des disponibilités (notamment des stades) mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Équip'Athlé.
- Les tours hivernaux peuvent se dérouler sur un stade (extérieur).
- Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- Pour la saison 2023-24, la période d'organisation des phases régionales sera fixée comme suit :
 - Le tour automnal s'étend du 1^{er} septembre au 31 Octobre 2023 inclus,
 - Le tour hivernal s'étend du 1^{er} novembre 2023 au 17 Mars 2024 inclus,
 - Le tour printanier s'étend du 18 Mars au 12 Mai 2024 inclus,
 - La finale nationale Jean-Paul Bourdon sera organisée les 25 et 26 Mai 2024.

- La finale B doit s'organiser du 18 Mai au 2 Juin 2024 inclus (même date que la finale A à + ou – 1 semaine).

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps

U14 (BE)

GROUPE d'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	1000m	1000m	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	3
	Disque (600g)	Disque (1kg)	1	
	Marteau (2kg)	Marteau (3kg)	1	
	Javelot (400g)	Javelot (500g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1

Total Cotations U14

14

11

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver

U14 (BE)

GROUPE D'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES - LANCERS	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1

Total Cotations U14

9

7

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps				
U16 (MI)				
GRUPE D'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
SPRINT - HAIES	80m	80m	1	3
	120m	120m	1	
	80m haies	100m haies	1	
	200m haies	200m haies	1	
DEMI - FOND MARCHÉ	1000m	1000m	1	2
	2000m	2000m	1	
	3000m marche	3000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (3kg)	Poids (4kg)	1	3
	Disque (800g)	Disque (1kg250)	1	
	Marteau (3kg)	Marteau (4kg)	1	
	Javelot (500g)	Javelot (600g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune juge		1	1
Total Cotations U16			17	13

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver				
U16				
GRUPE D'ÉPREUVES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES - LANCERS	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	3000m marche	3000m marche	1	
	Poids (3kg)	Poids (4kg)	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1
Total Cotations U16			9	7

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Les finales du challenge National Équip'Athlé Jean-Paul BOURDON sont organisées chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale « Jean-Paul Bourdon » du Challenge National Équip'Athlé (Finale A).
Entraîneur, Éducateur, de tout temps fidèle à son club Amiens UC, Jean-Paul BOURDON a œuvré pour le développement de l'athlétisme des jeunes au niveau national et international.
- 1.3. La FFA délègue aux Ligues ou aux Zones l'organisation des finales B.
- 1.4. La finale nationale Jean-Paul Bourdon du Challenge National Équip'Athlé se déroulera sur deux journées consécutives et sera arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.5. Les finales B se dérouleront sur une journée au niveau Régional ou Interrégional.

2. Participation

- 2.1. Seules les catégories U14 (BE) et U16 (MI) peuvent participer aux finales du Challenge National Équip'Athlé.
✓ Les U16 (MI) sont seuls concernés par la Finale nationale « Jean-Paul Bourdon »
- 2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).
- 2.3. Les équipes ont obligatoirement participé au tour automnal.

3. Challenges décernés

3.1. FINALE A

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U16 (MI) N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U16 (MI) N2

3.2. FINALES B

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U16 (MI) N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U16 (MI) N2

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U14 (BE) N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie U14 (BE) N2

4. Programmes

Le programme des finales figure en tableau en annexe.

5. Règlements de la Compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

5.1. Composition des équipes

- ✓ Un club peut engager plusieurs équipes dans la même division (N1 ou N2) en challenge Equip'Athlé mais seule l'une d'entre elle peut prétendre à une finale.
- ✓ Rappel : Les clubs évoluant en Championnats de France des clubs en Elite ou en N1 sont tenus de s'engager dans la division N1 de l'Equip'Athlé dès les premiers tours de compétition.
- ✓ Pour les autres clubs, le choix reste libre de s'engager en N1 ou en N2 dès les premiers tours de compétition.
- ✓ Une équipe, athlète et/ou jeune juge, ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

U16 (MI)

- ✓ Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum, dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte pour être classé. Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.
- ✓ Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- ✓ Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;
- ✓ La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation ;
- ✓ Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 1 par sexe pour la Finale A. Pour les finales B, l'organisateur peut fixer la limite à 2 athlètes par épreuve et par sexe.
 - Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.

U14 (BE)

- ✓ Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum, dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte pour être classé. Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.
- ✓ La composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- ✓ Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;
- ✓ La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation ;
- ✓ Pour les finales B, l'organisateur peut fixer la limite à 1 ou 2 athlètes par épreuve et par sexe.
 - Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.

5.2. Participations Individuelles

- ✓ Les athlètes disputent au plus un triathlon

	Triathlons BENJAMINS BE/U14	Triathlon MINIMES MI/U16
--	--	-------------------------------------

PLEIN AIR	GÉNÉRAL	1 course + 1 saut + 1 lancer	GÉNÉRAL	1 course + 1 saut + 1 lancer
			ORIENTÉ	
			Sauts	2 concours de Sauts a/ + 1 course
			Lancers	2 concours de Lancers b/ + 1 course
			Courses	2 courses (de familles c/ différentes*)
			famille A demi-fond, marche	+ 1 concours
			Famille B, Sprint	
			Famille C Haies	

- Il est du ressort de la CNJ et des CRJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - En U16 (MI) : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
 - En U14 (BE): soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves

6.1. Concours et Courses

- Lancers et Sauts Horizontaux : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.
- Un seul tour par épreuve de courses.

6.2. Relais mixte

- ✓ La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- ✓ L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes
- ✓ Un seul relais par équipe lors des Finales.

6.3. Cotations

- ✓ Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- ✓ Un abandon (AB/DNF), une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, ou une disqualification (DQ) entraînent une cotation de 1 point.
- ✓ Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5 Règles des départs).
- ✓ Cotation des relais à la table
 - ✓ Pour les U14 (BE), les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.
 - Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - ✓ Pour les U16 (MI), le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe lors des Finales

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (U16) ou des 12 épreuves (U14), plus le relais.
- Pour le classement N2 :
 - Première étape : **pour chaque épreuve**, on retient la meilleure cotation (garçons et filles confondus)
 - Seconde étape : on classe les épreuves dans chaque groupe d'épreuves de la meilleure à la moins bonne cotation
 - Troisième étape : on retire la moins bonne cotation du groupe d'épreuves :
 - « sauts », « lancers », « sprint/haies » et « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - « sauts », « lancers » et « courses » pour les benjamins.
- En U16 (MI), pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En U14 (BE), pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de relais.

7. Jeunes juges

7.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, **certifié**, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories U14 (BE) et U16 (MI) sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

7.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un **Jeune Juge certifié** sera crédité de :

- ✓ 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
- ✓ 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
- ✓ 40 pts pour un jeune juge certifié fédéral.

- ✓ A la condition que la certification **ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h** avant le début de la compétition.

7.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.

7.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.

7.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Équip'Athlé :

- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.

7.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

7.7. Il sera possible aux Jeunes Juges régionaux U16 (MI) des équipes qualifiées et aux Jeunes Juges présentés par leurs clubs et par les référents Jeunes Juges de Ligues, de passer la certification Fédérale, uniquement à la Finale Nationale. L'examen théorique se déroulera avant la compétition. L'horaire de l'examen sera indiqué dans l'horaire de la compétition.

En cas de réussite lors de cette évaluation, le jeune juge rapportera 40 points à son équipe.

8. Qualifications aux finales A et B

8.1. Pour être qualifiée, une équipe doit avoir participé au tour automnal et au tour qualificatif de printemps

8.2. Trente-six équipes par type de classement (N1 ou N2) seront qualifiées pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon.

8.3. La qualification des équipes pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon s'effectue au niveau régional :

- ✓ Pour chaque Ligue le premier club du tour printanier est automatiquement qualifié pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon dans chacun des deux challenges : N1 et N2
- ✓ En cas d'ex aequo dans une Ligue, c'est la performance du relais 4x60 m mixte qui départagera.
 - ✓ La CNJ complète la liste des qualifiés en comparant au plan national les totaux des équipes premières des clubs non qualifiées directement.

8.4. Finales B Régionales ou Interrégionales : destinées aux équipes U16 (MI) non qualifiées en finale A et les équipes U14 (BE).

8.5. La composition et le mode d'organisation des finales B est laissée à l'initiative des Ligues.

9. Organisation et Calendrier

9.1. Organisation de la phase finale

- Les épreuves commenceront le samedi en début d'après-midi pour s'achever le dimanche vers 17h00.
- La procédure de qualifications : voir Généralités page 7
- Qualification des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.
Généralités page 9

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ FINALES

U14 (BE)				
FAMILLES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
COURSES	50m	50m	1	3
	50m haies	50m haies	1	
	1000m	1000m	1	
	2000m marche	2000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (2kg)	Poids (3kg)	1	3
	Disque (600g)	Disque (1kg)	1	
	Marteau (2kg)	Marteau (3kg)	1	
	Javelot (400g)	Javelot (500g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune Juge		1	1
Total Cotations U14			14	11
U16 (MI)				
FAMILLES	ÉPREUVES F	ÉPREUVES M	N1	N2
SPRINT - HAIES	80m	80m	1	3
	120m	120m	1	
	80m haies	100m haies	1	
	200m haies	200m haies	1	
DEMI - FOND MARCHÉ	1000m	1000m	1	2
	2000m	2000m	1	
	3000m marche	3000m marche	1	
SAUTS	Hauteur	Hauteur	1	3
	Perche	Perche	1	
	Longueur	Longueur	1	
	Triple saut	Triple saut	1	
LANCERS	Poids (3kg)	Poids (4kg)	1	3
	Disque (800g)	Disque (1kg250)	1	
	Marteau (3kg)	Marteau (4kg)	1	
	Javelot (500g)	Javelot (600g)	1	
RELAIS	4x60m MIXTE		1	1
JEUNE JUGE	Jeune juge		1	1
Total Cotations U16			17	13

1. Nature de la Compétition

- 1.1. La Finale Nationale des Pointes d'Or/Colette Besson est une compétition se déroulant sous forme de Triathlons.
- 1.2. Elle sera organisée conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.3. La FFA se réserve tous les droits concernant l'organisation de la Finale Nationale A.
- 1.4. Les compétitions Pointes d'Or sont réservées aux garçons et filles U14 (BE) et U16 (MI) et arbitrés majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.5. Seules les catégories U16 (MI) peuvent participer à la Finale A.
- 1.6. Les Finales B sont ouvertes aux BEM et BEF et aux MIF et MIM non qualifiés à la finale Nationale A.
- 1.7. La FFA délègue aux Ligues l'organisation des Finales B qui doivent respecter les règlements fixés par la CNJ.
- 1.8. La Finale Nationale des Pointes d'Or-Colette BESSON se déroulera sur deux journées.
- 1.9. Les finales B peuvent se dérouler sur une journée.

2. Programme, règlement et possibilités de participation

2.1 Les performances retenues sont celles d'un **Triathlon réalisé lors d'une seule compétition**, et selon les normes suivantes :

	Triathlons U14 (BE)	Triathlons U16 (MI)
PLEIN AIR	<u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer	<u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer <u>ORIENTÉ</u> Sauts 2 concours de Sauts a/ + 1 course Lancers 2 concours de Lancers b/ + 1 course Courses 2 courses (de familles différentes*) famille A demi-fond, marche c/ Famille B, Sprint + 1 concours Famille C Haies

2.2 Le registre des Épreuves autorisées lors d'un triathlon est le suivant :

REGISTRE DES ÉPREUVES
POINTES D'OR - Colette-BESSON

CATÉGORIES	U14 (BE) GARÇONS	U14 (BE) FILLES	U16 (MI) GARÇONS	U16 (MI) FILLES
FAMILLES	ÉPREUVES	ÉPREUVES	ÉPREUVES	ÉPREUVES
VITESSE	50 m	50 m	80 m 120 m	80 m 120 m
HAIES	50 m haies 65 cm	50 m haies 65 cm	100 m haies 84 cm 200 m haies 76 cm	80 m haies 76 cm 200 m haies 76 cm
DEMI-FOND MARCHE	1000 m 2000 m marche	1000 m 2000 m marche	1000 m 2000 m 3000 m marche	1000 m 2000 m 3000 m marche
SAUTS LONGITUDINAUX	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut
SAUTS VERTICAUX	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche
LANCERS HORS CAGE	Poids (3kg) Javelot (500g)	Poids (2kg) Javelot (400g)	Poids (4kg) Javelot (600g)	Poids (3kg) Javelot (500g)
LANCERS EN CAGE	Disque (1kg) Marteau (3kg)	Disque (600g) Marteau (2kg)	Disque (1,250kg) Marteau (4kg)	Disque (800g) Marteau (3kg)

2.3 En concours : le nombre d'essais par athlète sera de 4.

2.4 Perche et hauteur : élimination après 3 échecs consécutifs.

2.5 Départage des ex-aequo :

En cas d'égalité au triathlon, les athlètes seront départagés selon la meilleure cotation dans une épreuve individuelle, si l'égalité perdure, sur la 2^{ème} meilleure cotation.

3 Qualifications

3.1 Phases régionales et départementales

- Les Ligues, les Comités, ainsi que les structures académiques et/ou départementales de l'UNSS et de l'UGSEL, sont libres d'organiser autant d'épreuves qu'elles le souhaitent.
- Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation des Triathlons et le calendrier fixé par la CNJ soient respectés.
- Ces compétitions devront être inscrites au calendrier officiel de la Ligue ou du Département.
- Pour les performances réalisées lors d'une compétition FFA, seules seront prises en compte celles enregistrées dans le SI-FFA Perf, à la date limite de qualifications.
- Les organisations scolaires donnant lieu à qualification pour la phase nationale, seront déterminées d'un commun accord dans le cadre des Commissions mixtes régionales par les CRJ.
- Une Finale B décentralisée pour les Benjamines et Benjamins sera organisée par chaque Ligue.
- Une Finale B sera également organisée pour les Minimes/U16 non qualifiés à la finale A.
- Le mode de qualification des athlètes pour les finales B est laissé à l'initiative des Ligues.

4 Finale Nationale Colette BESSON

🏁 105 Triathlons garçons et 105 Triathlons filles seront **QUALIFIÉS** de la manière suivante :

- 70 Triathlons U16 (MI) deuxième année,
- 35 Triathlons U16 (MI) première année.

🏁 Figureront sur la liste préalable des **QUALIFIABLES** :

- le meilleur Triathlon (U16), MI 1 ou MI 2 dans chaque Ligue, réalisé lors d'une même compétition
- tous les autres athlètes figurant dans le bilan plein air des Triathlons (code 795) à la date limite de qualification.

4.1 **Conditions de qualification :**

4.1.1 la compétition devra s'être déroulée dans des conditions d'organisation régulières (cf Généralités chap 4 page 8)

4.1.2 les performances réalisées dans des conditions non régulières nécessiteront une demande de qualification exceptionnelle

4.1.3 toute demande de qualification directe ou éventuelle d'un athlète, issue des résultats d'une compétition scolaire de niveau au moins académique, devra être faite par la Ligue concernée accompagnée des résultats papier ou de l'adresse Internet de la compétition concernée

4.1.4 les résultats des Triathlons peuvent être extraits de résultats d'épreuves combinées. Il faut, pour

cela, que l'officiel Logica gérant ces compétitions prenne en compte les Triathlons.

4.2 Confirmation des engagements

- 4.2.1 Une seule et unique liste d'athlètes qualifiables sera publiée.
- 4.2.2 Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.
- 4.2.3 La liste définitive des athlètes qualifiés sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

4.3 Choix des épreuves du Triathlon pour la Finale Nationale

- 4.3.1 Les Athlètes qualifiés doivent déterminer les 3 épreuves de leur Triathlon lors de la confirmation d'engagement.
- 4.3.2 Ils le feront en ligne sur le site de la FFA.
- 4.3.3 Les athlètes participant au Challenge des Épreuves Combinées et figurant dans les bilans Triathlons à une place qualifiable devront s'engager dans les délais prescrits, sur 3 épreuves choisies parmi les épreuves de l'Heptathlon ou de l'Octathlon. Le Triathlon sera alors extrait de ces épreuves combinées. Ils n'auront cependant droit qu'à 3 essais (et non 4) dans les Concours. Ces athlètes pourront choisir le 100m dans leur 3 épreuves de triathlon, sous réserve de respecter le règlement des triathlons (classique ou orienté). Dans ce cas, les 100m seront côtés avec la table de cotation 2012/2016
- 4.3.4 Les athlètes participant à la Finale Nationale des Pointes d'Or ou au Challenge d'Épreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

4.4 Classement

- 4.4.1 Un classement séparé des U16 (MI) 1 et des U16 (MI) 2 sera établi.
- 4.4.2 Les trois premiers U16 (MI) Garçons et les trois premières U16 (MI) Filles seront récompensés dans chacune de ces deux catégories d'âge.
- 4.4.3 Le premier (et la première) de chaque type de Triathlon (triathlon classique C/S/L // triathlon orienté 2 courses // triathlon orienté 2 sauts // triathlon orienté 2 lancers) sera récompensé dans chacune de ces deux catégories d'âge (MIF et MIM).
- 4.4.4 Il ne sera pas établi de classement scratch MI 1/MI 2.

4.5 Organisation

4.5.1 La chambre d'appel

Passage obligé, elle fait partie des conditions d'organisation de la Finale Nationale. Elle intègre dans l'apprentissage des athlètes, la nécessité pour lui de connaître l'horaire de ses épreuves, et la capacité à utiliser les essais différés.

4.5.2 Montées de barres

Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des

tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.

Aucun changement sur les montées de barres de l'épreuve n'est autorisé, y compris lorsqu'il ne reste qu'un athlète qui a déjà gagné le concours.

4.5.3 Composition des séries et des concours

Les séries et les concours seront homogènes, constitués sur la base des performances et des choix d'épreuves, avec à la marge de rares permutations pour permettre à tous les athlètes de ne pas avoir deux épreuves simultanées. Ce travail sera effectué la veille de la compétition et sera visible de tous, sur le site de la Fédération.

4.6 Jeunes Juges

4.6.1 Les Ligues peuvent proposer un ou plusieurs jeunes juges certifiés **uniquement régionaux de la catégorie U16 (MI)** pour participer à la Certification nationale.

4.6.2 Le référent Jeune Juge de la ligue devra transmettre la liste des Jeunes Juges retenus, par mail à compétition.cnj@athle.fr à la date de l'échéancier.

4.6.3 Les ligues et clubs peuvent également proposer des jeunes juges certifiés régionaux pour participer au jury géré par l'organisateur local.

4.6.4 Ces Jeunes Juges feront partie du jury et ne pourront participer en tant qu'athlètes.

4.6.5 Ils devront officier durant l'intégralité de la compétition.

4.7 Pénalités

Inscription hors délais sur les épreuves du Triathlon :

90€

Modification hors délais d'épreuves :

90 €

Désengagement tardif ou Non-participation :

150 €

(les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un Certificat Médical qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition).

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le challenge national d'Épreuves Combinées U16 (MI) est organisé annuellement, conformément aux différents Règlements de la FFA, dans le cadre des Pointes d'Or Colette BESSON.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de ce Challenge.
- 1.3. L'objectif de ce challenge est d'offrir une finalité nationale aux U16 (MI) pratiquant les Épreuves combinées sous la forme d'une compétition par équipes de clubs.
- 1.4. Le Challenge National d'Épreuves Combinées U16 (MI) est une compétition par équipes de clubs composées de 3 U16 (MI) filles et 3 U16 (MI) garçons.
- 1.5. Les athlètes engagés aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Épreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

2. Épreuves et récompenses

2.1. Le Challenge National d'Épreuves Combinées U16 (MI) se déroulera sur deux journées.

2.2. Programme :

- pour le Challenge National d'Épreuves Combinées U16 (MI)
 - les U16 (MI) Filles disputent l'Heptathlon,
 - les U16 (MI) Garçons l'Octathlon ;
- chaque équipe de club pourra présenter 3 U16 (MI) Garçons et 3 U16 (MI) Filles ;
- les tables de cotation sont celles des épreuves combinées ;
- le règlement des épreuves combinées sera appliqué.

⇒ La non-participation d'un athlète à une épreuve entraîne son abandon pour le reste des épreuves à disputer.

2.3. Le classement final s'établit au total des points obtenus par les 2 meilleurs Octathlons masculins et les 2 meilleurs Heptathlons féminins

2.4. Challenges décernés

- Pour le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimes

(U16), les 3 premières équipes de club seront récompensées.

- En cas d'ex aequo, le meilleur total individuel, puis le second, etc... départagera les équipes.

3. Qualifications – Engagements

- 3.1. Les compétitions qualificatives organisées avec prise des temps en manuel ou sans prise de vent nécessiteront une demande de qualification exceptionnelle pour les équipes qualifiables
- 3.2. Pour le Challenge National d'Épreuves Combinées U16 (MI) les 6 meilleures équipes pourront participer.
- 3.3. Sont comptabilisés pour chaque équipe de club, et pour chaque compétition d'Épreuves Combinées (le numéro de référence SI-FFA de la compétition faisant foi), les 2 meilleurs heptathlons féminins et les 2 meilleurs octathlons masculins réalisés pour les U16 (MI) du même club au cours de la période de qualification.
- 3.4. La CNJ établira un bilan à partir des performances (totaux de points de l'Octathlon et de l'Heptathlon de chaque athlète du club) enregistrées dans le SIFFA et déclarées qualifiantes sans que le club n'ait besoin de s'engager.
- 3.5. Confirmation des participations
 - La procédure de qualification : Généralités page 7.

4. Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.
- Une équipe ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

5. Dispositions diverses

- Les athlètes disputant le Challenge d'Épreuves Combinées peuvent être comptabilisés dans le classement des Triathlons s'ils ont été qualifiés pour cette compétition.
- Dans ce cas, les épreuves et performances réalisées lors de l'octathlon ou de l'heptathlon seront prises en compte sur la base des épreuves choisies lors de la confirmation de l'engagement au triathlon.
- Si le choix porte sur le 100m, l'ancienne table avant celle des 80m et 120m, sera utilisée.
- Lors des épreuves de concours, disputées exclusivement dans le cadre des Épreuves Combinées, il ne sera pas accordé de 4^{ème} essai, quand bien même l'épreuve serait prise en compte pour les Triathlons.

- Il est autorisé que les concours des 1ères et 2èmes journées soient intervertis. Au cas où un record serait établi dans ces conditions, il serait homologable si toutes les autres conditions réglementaires sont respectées.
- Montées de barre : Perche de 10 en 10, Hauteur : de 3 en 3

6. Pénalités

Inscription hors délais sur les épreuves du Triathlon :

90€

Modification hors délais d'épreuves :

90 €

Désengagement tardif ou Non-participation :

150 €

(les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, et sur présentation d'un Certificat Médical qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition).

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Un Challenge National de Relais 800-200-200-800 U16 (MI) sera organisé annuellement, conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de ce Challenge.
- 1.3. Seuls les Minimes/U16 peuvent y participer.
- 1.4. Les athlètes qualifiés aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Épreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

2. Epreuves

- 2.1. Le Challenge National de Relais 800-200-200-800 U16 (MI) se déroulera en soirée dans le cadre des Pointes d'Or (sauf indications contraires voulues par des circonstances exceptionnelles pouvant justifier le report de l'épreuve au dimanche).

2.2. Règlement et Challenges décernés

- 1 relais de 4 U16 (MI) Garçons
- 1 relais de 4 U16 (MI) Filles
- 1 relais mixte de 2 U16 (MI) Filles (relayeuse 1 sur 800 m, relayeuse 2 sur 200 m) et de 2 U16 (MI) Garçons (relayeur 3 sur 200 m et relayeur 4 sur 800 m).
- Les athlètes ne peuvent participer qu'à une seule forme de relais, y compris lors des phases qualificatives.

2.3. Qualifications – Engagements

- 2.3.1. La qualification ne peut se faire que si l'épreuve s'est déroulée sous la forme réglementaire d'une course de relais, effectuée dans l'ordre préconisé dans le règlement (point 2.2).
- 2.3.2. Dans chaque Ligue, les équipes de club U16 (MI) Filles, U16 (MI) Garçons et U16 (MI) mixtes ayant réalisé la meilleure performance, seront inscrits sur la liste des qualifiables.
- 2.3.3. Des équipes complémentaires pourront être qualifiées en fonction du bilan (de façon à obtenir un maximum de 28 équipes par catégorie).
- 2.3.4. Les Ligues et les Comités sont libres d'organiser autant d'épreuves de relais qu'ils le souhaitent.
- 2.3.5. Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation (2.2) et le calendrier fixé par la CNJ soient respectés.
- 2.3.6. La compétition devra être inscrite au calendrier officiel de la Ligue ou du

Département.

- 2.3.7. Pour les performances réalisées lors d'une compétition FFA, seules seront prises en compte celles figurant sur le site SI-FFA perf, à la date limite de qualifications.

2.4. Classement

2.4.1. Il sera organisé 2 courses de 14 équipes réparties de façon homogène, en fonction des bilans de l'année, juste avant cette compétition.

2.4.2. Le classement de l'épreuve se fera par un classement au temps sur l'ensemble des séries.

3. Confirmation des engagements

3.1. La procédure de qualification : voir page 7 Généralités.

3.2. Finale B décentralisée pour les équipes U16 (MI) non qualifiées pourra être organisée par les Ligues ou les Comités de coordination Interligues.

4. Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.
- Une équipe ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

5. Pénalités

Inscription hors délais :	90€
Modification hors délais :	90 €
Désengagement tardif ou Non-participation :	150 €

(les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition).

1. Nature de la Compétition

- 1.1 Coupe de France des Ligues U16 d'Athlétisme estival est organisée chaque année, conformément aux différents règlements de la FFA.
- 1.2 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de cette épreuve.
- 1.3 La Coupe de France des Ligues U16 se déroulera sur une journée le **14 juillet 2024**
- 1.4 Seuls les athlètes de la catégorie U16 (1^{ère} et 2^{ème} année) peuvent y participer

2. Règlement et programme des épreuves

- 2.1. Chaque Ligue sera représentée par une équipe Filles et une équipe Garçons.
- 2.2. Dans chaque équipe, et pour chaque épreuve, un maximum de 2 athlètes est autorisé.
- 2.3. Le programme des épreuves sera le suivant :

⇒ **U16 (MI) Masculins**

80 m - 120 m - 1000 m - 2000 m - 100 m Haies - 200 m Haies - 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau – Javelot – Relais 4x60 m.

⇒ **U16 (MI) Féminines**

80 m - 120 m - 1000 m - 2000 m - 80 m Haies - 200 m Haies – 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau – Javelot – 4x60 m.

⇒ **Relais d'animation mixte** 12 fois 200 m avec 6 filles puis 6 garçons. (hors match).

3. Classement par épreuve

- 3.1. Il ne sera attribué ni titres, ni récompenses individuelles.

3.2. Le classement dans chaque épreuve se fera en retenant la meilleure performance réalisée par l'un des deux concurrents de l'équipe (ou par le concurrent de l'équipe s'il est seul représentant).

3.3. Un nombre de points correspondant à la place obtenue sera attribué aux athlètes dans chaque épreuve sur la base :

- « n » au premier
- « n-1 » au second
- « n-2 » au troisième
- « n- » etc...

⇒ « n » étant le nombre d'équipes de Ligues participant à la compétition.

- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraîne une cotation d'1 point.
- Un carton jaune d'un juge arbitre (comportement antisportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu de l'article RT 16.5 règles des départs)

3.4. En cas d'ex aequo, les points sont partagés.

4. Classement des Équipes

4.1. Deux classements séparés sont établis (un pour les garçons, un pour les filles) en additionnant les points obtenus par l'équipe dans chaque épreuve.

→ En cas d'ex aequo des équipes à la première place dans une catégorie, le partage se fait au nombre de 1ères places obtenues, puis de 2èmes, puis de 3èmes, etc...

4.2. Le classement final de la Coupe de France sera établi en additionnant les points obtenus par l'équipe garçons et par l'équipe filles de chaque Ligue.

→ En cas d'ex aequo, le partage se fera à l'addition des temps des deux relais 4x60 m masculins et féminins.

4.3. La Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme Estival sera attribuée à la Ligue ayant obtenu le meilleur total de points.

5. Règlements Techniques des épreuves individuelles

5.1 Courses

- Finales directes par séries de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.

5.2 Concours

- Finales directes par groupes de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.
- 4 essais pour les sauts horizontaux et les lancers.
- Élimination après 3 échecs consécutifs pour les sauts verticaux.

5.3 Règlements Techniques

- Possibilité de participer (en plus du relais) à 2 épreuves de nature différente (donc jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers).
- Mise en place en fin de compétition, d'un relais d'animation (hors Coupe de France) 12 x 200 m mixte composé de 6 filles puis 6 garçons de la même Ligue n'ayant pas participé aux relais 4x60 m.

Chaque zone de transmission mesurera 30 m.

- La position d'attente des relayeurs sera identique à l'ordre de placement sur la ligne de départ.

6. Qualifications – Engagements

6.1 Qualifications

- Seuls les athlètes en possession d'une licence FFA sont autorisés à participer.
- Les modalités de sélection des équipes sont laissées à l'initiative des Ligues

6.2 Engagements

Les engagements des équipes devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

7. Jeunes Juges

7.1. Qualifications et participation

Chaque ligue pourra présenter 3 jeunes juges certifiés d'un niveau au moins régional et uniquement de la catégorie U16 (MI). Mais seulement 2 jeunes juges marqueront des points pour leur équipe.

7.2. Valorisation

- ✓ L'attribution des points Jeunes Juges à l'équipe de Ligue (uniquement sur le classement mixte) sera effectuée en fin de compétition.

- ✓ Les Jeunes Juges devront officier durant l'intégralité de la compétition et ne pourront être athlète.
- ✓ Décompte des points :
 - 1 Fédéral = " n " points
 - 1 Régional = " n/2 " points.

8. Dispositions diverses

La participation des athlètes étrangers, licenciés dans un club de la Ligue, est libre dans la composition des équipes et leur nombre n'est pas limité.

1. Un **Trophée National des Ligues U16** est mis en place annuellement par la FFA.
2. L'attribution de ce Trophée est l'aboutissement d'un fil rouge annuel qui permet un suivi des deux compétitions Interligues U16 nationales 2023 que sont les :

Coupe de France U16 de cross-country

(Cap Découvert, OCC, le 10 mars 2024)

Coupe de France U16 d'athlétisme estival

(..., le 14 juillet 2024)

3. Il est remis aux équipes à l'issue de la Coupe de France estivale Athlétisme, et de nouveau lors du Congrès Fédéral de l'année suivante.
4. Le principe est de récompenser la Ligue ayant obtenu le meilleur résultat à l'issue de ces deux épreuves,

Pour chaque compétition, deux classements séparés sont établis (un pour les garçons, un pour les filles) par application du barème suivant :

PLACE	1 ^e r	2	3	4	5	6	7	8	9	10
POINTS	22	20	18	17	16	15	14	13	12	11
PLACE	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
POINTS	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

- La non-participation (NP) à une compétition équivaut à 0 point.
- Le classement final permettant l'attribution du Trophée sera établi en additionnant les points obtenus par les équipes garçons et filles de chaque Ligue sur les 2 compétitions.

Un coefficient est attribué à chacune de ces deux compétitions.

- **Cross (30%),**
- **Athlé estival (70%).**

5. **Rappel du règlement de chaque épreuve**

1/ Coupe de France des Liges U16 de Cross-Country

- Un classement est établi dans chacune des 2 courses par addition des places des 6 premiers classés (sur 8) de chaque équipe constituée.

2/ Coupe de France des Liges U16 d'Athlétisme Estival

- Un classement dans chaque épreuve est réalisé en retenant la meilleure performance des deux concurrents de l'équipe (ou par le concurrent de l'équipe s'il est seul représentant).
- Un classement est établi dans chaque catégorie par addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves par les athlètes de l'équipe.